LEX MULTIPLEX
IUS UNUM

Société de législation comparée
Section Droit de l'action publique

LA NORME ENVIRONNEMENTALE

Vendredi 27 septembre 2024

De 9h00 à 13h00

Palais du Luxembourg
Salle Clemenceau
(accueil à compter de 08h30)
15, rue de Vaugirard
75006 Paris

Sous la présidence de Didier Le Prado, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Président de la section Droit de l'action publique de la Société de législation comparée

La section Droit de l'action publique de la Société de législation comparée vous invite à une conférence sur la norme environnementale.
La place essentielle acquise par l'impératif écologique confronte les États à des problématiques communes : planification, gestion des risques, association du public, encadrement du lobbying, rôle des experts, contentieux climatiques…, imposant aux acteurs publics d'imaginer des solutions juridiques multiples qui prennent toutes appui sur la norme environnementale.
Construit à partir des réponses apportées par les différents pays sur lesquels a porté l'étude, à savoir : l'Allemagne, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et les Pays-Bas, ainsi que par la Cour de justice de l'Union européenne, le colloque se propose de comparer la façon dont les pouvoirs publics nationaux répondent aux enjeux et défis de la norme environnementale.
À cette fin, il comportera deux tables rondes : la 1ère sera consacrée à l'élaboration de la norme environnementale, tandis que la 2nde portera sur sa mise en œuvre.
Les contributions établies en vue de ce colloque seront mises en ligne, avant le colloque, sur le site Internet de la Société de législation comparée (*legiscompare.fr*) et la synthèse de ces contributions sera présentée à l'occasion des deux tables rondes. Ces synthèses seront suivies d'un débat avec la salle et les auteurs des contributions qui seront présents.

Pour assister en présentiel, dans la limite des places disponibles, merci d'envoyer vos nom, prénom et fonctions avant le 20 septembre 2024 à l'adresse suivante : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com et de vous munir de l'invitation et d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité, passeport ou titre de séjour).

Accès : aucun stationnement n'est possible dans l'enceinte du Palais du Luxembourg - Parcs de stationnement : place Saint-Sulpice, Marché Saint-Germain, rue de l'Ecole de Médecine, rue Soufflot ; RER : Luxembourg ; métro : Odéon, Mabillon, Saint-Sulpice ; bus : 58, 84 et 89 ; Station Vélib' n°6017, 34 rue de Condé

9h00 : **Propos introductif**

François Molinié, président de la Société de législation comparée, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Un membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat (*présence à confirmer*)

9h30 : **Première table ronde** : *L'élaboration de la norme environnementale*

Charles Vautrot-Schwarz, Professeur de droit public à l'Université de Paris-Saclay, doyen de la faculté de droit, d'économie et de management de Sceaux

Jean Latournerie, avocat au Barreau de Paris

- Intervention de **Mattias Guyomar**, juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, président de section.
- Débat au cours duquel interviendront les auteurs des contributions par pays.

11h00 : **Seconde table ronde** : *La mise en œuvre de la norme environnementale*

Terry Olson, Conseiller d'État, ancien président de la cour administrative d'appel de Versailles

Florian Poulet, Professeur de droit public à l'Université d'Évry Paris-Saclay

- Intervention de **Jean Claude Bonichot**, juge à la Cour de Justice de l'Union Européenne.
- Débat au cours duquel interviendront les auteurs des contributions par pays.

12h30 : **Propos conclusif**

Didier Le Prado, Président de la section *Droit de l'action publique* de la Société de législation comparée, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, ancien président de l'ordre des avocats aux Conseils